

Votre enfant entre au collège en classe de 6^{ème}.

Il est dans un établissement plus grand avec plus d'élèves et de nouvelles matières. L'organisation et les méthodes de travail y sont différentes. Le rythme est plus soutenu. Votre enfant a besoin de votre soutien pour l'aider à passer ce cap. La FCPE a conçu ce guide pour vous y aider.

La 6^{ème} appartient au cycle d'adaptation qui a pour objectif d'affermir les acquis fondamentaux de l'école élémentaire et d'initier les élèves aux disciplines et méthodes propres à l'enseignement secondaire.

❧ CE QUI CHANGE AU COLLÈGE ❧

Votre enfant a plusieurs enseignants, mais un seul professeur principal qui sera votre référent tout au long de l'année. N'hésitez pas à le rencontrer pour faire le point.

Votre enfant aura au maximum 27h de cours.

Dix matières lui seront enseignées en 6ème

- » Arts plastiques : 1h
- » Education musicale : 1
- » Education physique et sportive (EPS) : 4h
- » Français : 4h30 ou 5h
- » Histoire-Géographie-Education civique : 3h
- » Langue vivante : 4h
- » Sciences et Vie de la terre (SVT) : 1h30
- » Technologie : 1h30

Il bénéficiera également de 2h d'aide personnalisée (AP) par semaine; cet accompagnement permet d'aider votre enfant dans l'organisation de son travail et lui propose différentes modalités de soutien et d'approfondissement. L'emploi du temps comprend également 10h annuelles de "vie de classe", animées par le professeur principal. Cela permet de parler de tout ce qui concerne le travail et la vie au collège.

Le plus souvent, votre enfant a cours dans plusieurs salles différentes et cô-

toiera plusieurs adultes présents dans l'établissement (Professeurs, CPE, surveillants, personnels administratifs...). Il aura de nouvelles responsabilités et pourra s'investir dans la vie de l'établissement en étant délégué de classe, pour représenter l'ensemble de ses camarades en conseil de classe. Il pourra aussi participer à la vie du collège par le biais de l'UNSS ou des activités proposées par l'établissement (club théâtre, chorale, etc...).

Votre enfant doit respecter le règlement intérieur du collège qui figure dans son cahier de correspondance. En cas d'absence d'un professeur, il ne sera autorisé à sortir du collège que si vous lui en avez donné l'autorisation par l'intermédiaire de ce cahier. Dans le cas contraire, il pourra rester en permanence ou aller au CDI.

PRONOTE, l'outil de communication par internet, vous permet de suivre la scolarité de votre enfant : notes, bulletin, emploi du temps, devoirs, absence, messagerie...

La carte l'ATTITUDE offre de nombreuses réductions pour les activités sportives et culturelles. Pour l'obtenir, aller sur le site www.cg13.fr dès la rentrée.

MIEUX VIVRE À L'ÉCOLE POUR BIEN APPRENDRE



LIVRET D'ACCUEIL

DES IDÉES POUR L'ÉCOLE
DES ACTIONS POUR LES ÉLÈVES
La fédération des Conseils des parents d'Elèves
des Ecoles publiques reconnue d'utilité publique



Pour plus d'infos,
vous pouvez consulter le site de la FCPE Louis Philibert
fcpe-college-puy-ste-reparade.eklablog.fr ou fcpecollegelp@orange.fr
ou contacter notre Présidente, Eliane Laugier 06 28 74 37 45
fcpecollegedupuy@gmail.com

QUI FAIT QUOI AU COLLÈGE?

PRINCIPAL

Le principal dirige et coordonne l'ensemble du personnel du collège et plus spécifiquement les enseignants, il reçoit sur rendez-vous.

LA GESTIONNAIRE

Elle s'occupe de la gestion financière du collège. Elle reçoit les chèques pour la cantine, achète les fournitures et les manuels scolaires, ou encore fait remplacer le matériel trop vieux.

PROFESSEUR PRINCIPAL

Il est le lien essentiel entre vous, votre enfant et les autres professeurs. Il vous reçoit lors des réunions parents-professeurs (au moins 2 par an) et peut vous recevoir sur rendez-vous. Il se réunit une fois par trimestre avec tous les professeurs de votre enfant lors du conseil de classe.

ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRES

Au collège, il n'y a pas que les heures de cours. Votre enfant peut profiter d'autres moments utiles et agréables proposés par le collège.

FAIRE DU SPORT L'association sportive du collège (UNSS) permet de pratiquer différents sports. La pratique a le plus souvent lieu le mercredi après-midi.

S'INSCRIRE À UN CLUB Chaque collège propose toutes sortes d'activités de loisirs tout au long de l'année (club théâtre, chorale, journal du collège, etc...). Certains collèges organisent également des activités au début des vacances scolaires (dispositif école après l'école). Renseignez-vous auprès de la "vie scolaire". Voir aussi la brochure "Entrée en 6ème" téléchargeable sur www.onisep.fr.

PROFESSEUR DOCUMENTALISTE

C'est la personne responsable du CDI (centre de documentations et d'information) où votre enfant peut lire et emprunter des livres, des revues, mais aussi utiliser des outils numériques. Il peut y travailler en groupe, et demander de l'aide. Celle-ci distribue les livres scolaires en début d'année et s'assure de leur restitution au mois de juin.

CONSEILLERE PRINCIPALE D'EDUCATION (CPE)

Elle est le lien entre les élèves, les professeurs, les parents et les assistants d'éducation. Elle organise le bon déroulement de la vie au collège et participe à son animation au sein de la "vie scolaire". Elle suit la scolarité de votre enfant, en particulier, pour ce qui concerne les absences et les retards.

ASSISTANTS D'ÉDUCATION (AED)

Ils sont très proches des élèves. Ils assurent la surveillance entre les cours, pendant le temps du déjeuner et pendant les permanences. Ils participent à l'aide aux devoirs.

INFIRMIÈRE SCOLAIRE

Elle a un rôle de prévention et d'information. Si votre enfant ne se sent pas bien, il peut aller la voir. Elle vous appellera si besoin. L'infirmerie a des horaires de permanence.

CONSEILLER ORIENTATION-PSYCHOLOGUE (COP)

Il aide votre enfant à faire ses choix en matière d'orientation. Il partage son temps entre le collège et le CIO (Centre d'Information et d'Orientation).

ASSISTANTE SOCIALE

C'est une personne ressource pour faire face à des problèmes de la vie quotidienne, d'ordre scolaire ou non. Elle peut travailler sur plusieurs établissements et a des horaires de permanence dans le collège. Il y a également d'autres adultes dans l'établissement : secrétaires, personnel de restauration, personnel chargé de la sécurité et de la propreté des locaux.

BON À SAVOIR...

POIDS DU CARTABLE

La FCPE se bat pour que le poids du cartable ne dépasse pas 10% du poids de l'enfant.



Les représentants de parents d'élèves FCPE sont amenés à discuter des listes de fournitures au conseil d'administration des collèges. Certains conseils locaux organisent aussi des bourses aux fournitures permettant aussi d'agir sur le poids du cartable par le choix du matériel et le dialogue avec les enseignants.

Le cartable de mon enfant est-il trop lourd?

Pour répondre à cette question, nous vous proposons d'effectuer 2 pesées : une avec cartable (a), l'autre sans cartable (b) :

Son poids avec cartable : a

Son poids sans cartable : b

Le poids du cartable : $c = a - b$

Le poids maximum à ne pas dépasser* : $d = b/10$

Combien en trop? : $c - d$

*Valeur calculée sur 10% du poids de l'élève sans le cartable : à savoir 3,4 kg pour un élève de 6ème environ.

COMMENT AIDER SON ENFANT?

» Prendre le temps chaque jour de parler avec lui de sa journée au collège.

» Lire avec lui en début d'année scolaire le règlement intérieur du collège, son emploi du temps et en discuter.

» Accrocher la liste des professeurs et l'emploi du temps dans un endroit visible de la maison.

» Attribuer une couleur par matière (sur l'emploi du temps et pour les cahiers).

» L'aider à faire son cartable en début d'année pour s'assurer qu'il n'oublie rien et n'en ajoute pas non plus.

» Consulter son agenda régulièrement. Consulter aussi l'agenda électronique de l'établissement, s'il y en a un, et apprendre à votre enfant comment s'en servir.

» Vérifier avec lui ses devoirs et l'aider à s'avancer (surtout en début d'année).

» L'inciter à se coucher tôt.

BESOIN D'AIDE?

Bourses, fonds social collégien, fonds social pour la cantine... Comment en bénéficier?

Contactez le secrétariat ou l'assistante sociale du collège. Le FSE du collège (Foyer Socio-Educatif) peut également apporter des aides. Il en existe aussi au niveau des villes, départements et régions, renseignez-vous directement auprès d'eux.

LA RESTAURATION SCOLAIRE AU COLLÈGE

Si votre enfant est demi-pensionnaire, il prendra ses repas au self du collège.

La FCPE revendique une restauration scolaire avec au moins un repas bio par semaine, ainsi que le recours à une diététicienne pour l'élaboration des menus.

Elle réclame un minimum de 90 mn de pause méridienne pour le repas du midi pour que l'école devienne un lieu d'éducation nutritionnelle et au goût. Les prix des repas sont fixés par le Conseil Général.

» Ne pas hésiter à rencontrer le professeur principal, un enseignant, de façon régulière sans attendre que les difficultés s'installent. De même avec le conseiller principal d'éducation pour tout ce qui concerne la vie dans l'établissement (pour se faire, prendre contact par l'intermédiaire du cahier de liaison).